

Le parrainage

Un chef d'entreprise expérimenté sera votre parrain durant toute la période d'accompagnement.

- Il vous fera partager son savoir-faire et son expérience.
- Il vous apportera des conseils adaptés à votre environnement économique.
- Il vous fera profiter de son réseau de relations.

Le Club des créateurs

Le Club est une entité qui existe depuis 2002

Constitué de tous les créateurs qui ont été accompagnés par **Initiative portes de provence**, il a pour but de soutenir ses membres par l'échange et par des actions ponctuelles ou continues.

Le Club est rattaché à **Initiative portes de provence** et a des représentants au sein de son Conseil d'Administration.

Le Club se réunit tous les 2 mois autour d'un petit-déjeuner d'échange et plusieurs fois dans l'année lors de soirées à thèmes (selon les besoins des créateurs) et de soirées ludiques.

Le Club s'est doté d'un comité restreint de bénévoles qui canalise l'ensemble des besoins et assure l'animation.



Merci à nos partenaires pour leur soutien



Mise en page & impression : best - 26200 Montélimar - 04 75 00 27 70



Initiative
Un réseau. Un esprit
portes de provence

Association d'aide aux
créateurs et repreneurs d'entreprises



Initiative
Un réseau. Un esprit
portes de provence

Maison des services publics
1, avenue Saint-Martin - 26200 Montélimar

Téléphone **04 75 92 59 09**
Courriel : contact@initiative-pp.com
Site : www.initiative-portesdeprovence.com



Rejoignez-nous
sur facebook!



**Aider, financer et accompagner
votre projet d'entreprise !**



Prêt
d'honneur
0%

Qui sommes-nous ?

Présente depuis plus de 10 ans sous l'appellation APPEFIL, **Initiative portes de provence** est une association qui réunit des chefs d'entreprises, des banquiers, des experts comptables, des cadres d'entreprises, des élus locaux, des avocats, les chambres consulaires qui à titre bénévole, s'engagent à vos côtés.

- Au travers de ses partenaires, **Initiative portes de provence** vous apporte un soutien indispensable au moment du démarrage ou du développement de votre activité.
- Nos professionnels vous conseillent dans le montage de votre projet et vous renseignent sur les aides existantes sur le territoire.
- Vous bénéficiez d'un accompagnement dès la demande du prêt d'honneur jusqu'au terme de son remboursement.

Le prêt d'honneur*

Le prêt d'honneur a pour vocation d'augmenter votre apport personnel pour :

- consolider vos fonds propres et favoriser l'obtention d'un prêt bancaire complémentaire ;
- une meilleure maîtrise de votre projet.

de
3 000 €
à
15 000 €

0%

remboursement
sur
2 à 5 ans

***. Sans intérêt • Sans garantie • Sans caution**

Agréé  pour les projets innovants

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager

Comment faire ?

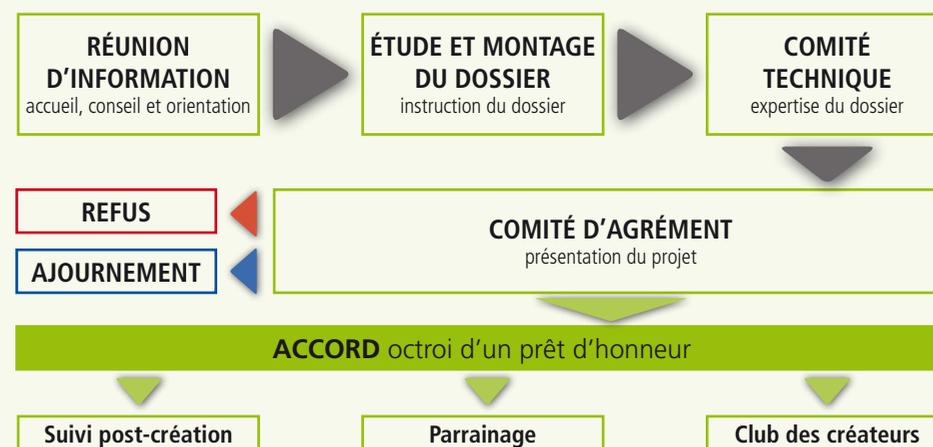
Conditions d'éligibilité

Public concerné

- Tous publics (demandeurs d'emploi, salariés...).
- Ne pas être interdit bancaire.
- Ne pas être interdit de créer ou de gérer une entreprise.
- Être en mesure de justifier d'un minimum d'apport personnel.
- Futurs dirigeants au sein de l'entreprise.

Projets éligibles

- Création ou reprise d'une entreprise sur le territoire d'intervention de l'association.
- Développement d'une entreprise installée depuis 1 à 5 ans sur le territoire d'intervention de l'association.
- Toutes les activités licites sont éligibles au prêt d'honneur à l'exception des activités d'intermédiation immobilière ou financière ou d'acquisition de biens immobiliers et exploitations agricoles.
- Les entreprises de transformation et commercialisation de produits agricoles sont éligibles, la structure demandeuse doit être indépendante d'une exploitation.
- Toutes les formes juridiques sont éligibles au prêt d'honneur, y compris, les holdings de rachat, à l'exception spécifique des associations, des sociétés civiles autres que professionnelles, des GIE, des groupements d'employeurs...



Nous rencontrer

Réunions d'information et permanences

- ▶ Des réunions d'information sont organisées tous les seconds et quatrièmes mardis de chaque mois de 9 h 30 à 11 h 00 à Montélimar.
- ▶ Des permanences sont organisées tous les premiers mercredis de chaque mois à Dieulefit et tous les troisièmes jeudis de chaque mois à Cléon-d'Andran.

Téléphone **04 75 92 59 09**

Notre territoire d'intervention

